



LIVRET DU TUTEUR D'ÉTUDIANT EN PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

2023-2024



École Académique de la
Formation Continue
Académie de Toulouse

TABLE DES MATIÈRES

Le dispositif	2
Le statut d'étudiant en pratique accompagnée deuxième année	2
Les objectifs du stage de pratique accompagnée	2
L'accompagnement du stagiaire par le tutorat	3
Focus sur les missions du tuteur de terrain	4
Pistes de réflexion pour l'accompagnement de l'étudiant	5
La formation et l'accompagnement du tuteur	6
Un socle commun à consulter avant la rentrée	7
Une formation initiale	7
Une formation au plus près des besoins dans l'année	8

LE DISPOSITIF

Depuis la rentrée 2021, la deuxième année de formation du master MEEF s'appuie sur un temps long de formation en établissement. Ce dispositif permet aux étudiants une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation, soit par le biais d'une prise de responsabilité, soit par le biais d'un stage de pratique accompagné (SPA). (Arrêté du 27 août modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)).

Si la voie privilégiée de la première expérience professionnelle intégrée à la réforme du master MEEF est l'alternance, soit du fait des étudiants eux-mêmes, soit pour des raisons de capacités d'accueil au sein des académies ou de sélection des profils, certains d'entre eux seront accueillis en stage de pratique accompagnée durant l'année universitaire 2023-2024.

Ces périodes de stage s'inscrivent dans le droit commun des stages et périodes de formation en milieu professionnel (L.124-1 du code de l'éducation) et font l'objet, au regard de leur durée, d'une gratification.

Chaque étudiant est accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travaillent en collaboration : un tuteur de terrain et un tuteur universitaire au titre de l'INSPÉ.

LE STATUT D'ÉTUDIANT EN PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DEUXIÈME ANNÉE

L'étudiant est en deuxième année de master : il est pleinement étudiant.

Il a validé sa première année de master MEEF, a déjà suivi un stage d'observation et de pratique accompagnée de six semaines pendant cette première année. Il est inscrit en deuxième année et prépare les concours de recrutement enseignant/conseiller principal d'éducation.

Il effectue un stage de pratique accompagnée d'une durée équivalente à 12 semaines en temps plein.

Le tutorat d'un étudiant en pratique accompagnée est donc distinct de celui d'un professeur/CPE stagiaire lauréat de concours ou d'un étudiant alternant en responsabilité de classe.

LES OBJECTIFS DU STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Le stage correspond à une période temporaire d'observation et de pratique accompagnée en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles, inscrites au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, JORF du 18 juillet 2013), et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme et de son insertion professionnelle. Il contribue pleinement à la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement.

L'étudiant stagiaire en pratique accompagnée effectue l'équivalent de 324 heures qui peuvent comprendre le temps d'observation et de pratique accompagnée en classe mais également le temps de préparation, de travail avec le tuteur et la participation éventuelle aux réunions des comités et instances de l'école ou de l'établissement. Le stagiaire est pleinement intégré à la vie de l'établissement ou de l'école d'accueil.

L'étudiant doit se conformer aux règles générales qui régissent le service public de l'éducation dont le principe de neutralité.

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire une publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil. Le recueil de données et d'informations propre au travail de recherche du Master MEEF fait l'objet d'un cadrage spécifique donné par l'INSPÉ.

Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou copier aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Aucun nom ou prénom d'élève ne doit figurer dans le mémoire. Toutes les traces écrites des élèves seront anonymisées. Les photos de visage d'élèves ne peuvent être insérées ou doivent être floutées.

Le stage de pratique accompagnée fait partie intégrante du cursus de formation des étudiants. Il permet la mise en œuvre progressive, sous la responsabilité du tuteur, des enseignements disciplinaires, didactiques, de culture commune professionnelle dispensés par l'INSPÉ.

L'étudiant en pratique accompagnée ne peut intervenir en classe qu'en présence du tuteur.

L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE PAR LE TUTORAT

Les étudiants en pratique accompagnée bénéficient d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur de terrain et par un personnel désigné par l'INSPÉ (Tuteur INSPÉ).

Le tuteur INSPÉ aide l'étudiant à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire (adossée à la recherche) comprise dans la maquette de Master MEEF, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle.

Le tuteur de terrain œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible de l'étudiant en pratique accompagnée au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il fait son stage.

Nota bene :

La pratique accompagnée fait partie du master MEEF. Le stage contribue à l'évaluation de l'étudiant et à la préparation au concours.

FOCUS SUR LES MISSIONS DU TUTEUR DE TERRAIN

- **Accueillir l'étudiant, le rassurer et lui apporter les informations nécessaires à sa bonne intégration dans son contexte de stage.**
- **Accompagner dans la pratique régulière du métier le changement de posture de l'étudiant en prenant en compte la construction progressive de ses acquis personnels et le référentiel de compétences :**
 - Aider l'étudiant à concevoir progressivement une posture de référent dans la classe, l'établissement et au sein de l'équipe de vie scolaire : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique et/ou éducative fondée sur le respect mutuel ;
 - Permettre à l'étudiant de percevoir, d'identifier et de mettre en œuvre en pratique accompagnée les obligations déontologiques et réglementaires du professeur ou du CPE.
- **Accompagner, dans une progression construite avec l'étudiant, l'observation, l'analyse puis la conception des enseignements et des apprentissages.**

Le tuteur pourra travailler avec l'étudiant à expliciter et rendre lisibles notamment les actions suivantes de l'enseignant :

 - Clarifier les savoirs à enseigner aux élèves et la stratégie didactique pour y parvenir ;
 - Faire des choix didactiques au regard des besoins identifiés des élèves et des attentes institutionnelles ;
 - Réfléchir, concevoir et mettre en place des situations d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre la progression et la réussite de tous les élèves ;
 - Présenter les démarches d'enseignement qui permettent une première différenciation pédagogique ;
 - Construire une démarche évaluative visant la progression des élèves (évaluation "au fil de l'eau" pour orienter les apprentissages) et la vérification de l'acquisition des compétences (construction d'évaluation sommative et/ou certificative).

La pratique de l'étudiant, sous la responsabilité du tuteur, pourra consister à mettre en œuvre ces différentes actions.

- **Poser les premiers principes de travail en lien avec les compétences professionnelles (CPE)**
 - S'approprier les outils et procédures de suivi des élèves ;
 - Participer aux dispositifs de suivi en y apportant sa contribution (recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves, de lutter contre l'absentéisme, de prévenir le décrochage) ;

- Mettre en place les bases de l'animation de l'équipe de vie scolaire (outils de communication, calendrier et objectifs des réunions, comptes rendus et autres traces, entretiens d'auto-positionnement des assistants d'éducation, etc ...);
- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux ;
- Rendre compte de son action.

- **Définir avec l'étudiant les modalités de son accompagnement**

Le tuteur de terrain accompagne l'étudiant dans l'analyse réflexive de sa pratique, en lien avec son parcours de formation en master MEEF. À cet effet, il est souhaitable de :

- Formuler des objectifs d'observation et de pratique par période afin de nourrir les temps de travail et les échanges entre étudiant et tuteur ;
- Mettre en tension les objets de formation et les compétences à travailler ;
- Établir une stratégie de formation progressive au sein de laquelle les priorités sont hiérarchisées ;
- Adapter les modalités de tutorat en fonction des besoins de formation identifiés : pratique d'observation des pratiques pédagogiques du tuteur ; pratique de co-enseignement, levier pour l'apprentissage de règles de métier ; prise en charge progressive d'une partie de la classe sous la responsabilité de l'enseignant tuteur.

- **Informé l'étudiant sur les instances décisionnelles et de concertation**

Le tuteur de terrain, en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives et le supérieur hiérarchique, aide l'étudiant à comprendre le rôle des instances au sein desquelles il peut être convoqué ou invité.

- **Accompagner le parcours de l'étudiant, partager ses réussites et ses inquiétudes, contribuer ainsi à son évaluation.**

Le tuteur de terrain, par le suivi qu'il assure tout au long de l'année, accompagne l'étudiant en particulier au moyen des écrits qu'il rédige.

Le tuteur terrain a des contacts réguliers avec le tuteur INSPÉ.

PISTES DE REFLEXION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT

Transmettre un métier et enseigner sont deux activités différentes. Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprié une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches dont l'effet formatif sera d'autant plus probant que le tuteur sera sensible à certains points de vigilance :

- L'observation de séquences ou de situations de travail : elle sera plus fructueuse si elle a été préparée, les objets de l'observation étant convenus entre l'étudiant et le tuteur.
- L'entretien : centré sur l'étudiant, il ne vise pas tant à donner des conseils, qu'à « tenir conseil » ; il s'agit d'aider le stagiaire à analyser les situations observées ou relatées, à expliciter ses questionnements, à explorer des pistes de progression.

- La posture du tuteur, qui n'est ni un supérieur hiérarchique ni tout à fait un pair, se doit d'être claire : il est souhaitable qu'il explicite très rapidement son rôle; il recherche la bonne distance, s'attache à construire un climat de confiance et de travail partagé.

LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DU TUTEUR

- Des temps de réunion avec les corps d'inspection et le cas échéant les formateurs INSPÉ auront lieu en visioconférence. Une convocation sera envoyée sous couvert de votre supérieur hiérarchique. Le lien de connexion sera transmis aux tuteurs par les corps d'inspection.
- Tout au long de l'année une offre de formation diversifiée dont l'objectif est d'aider le tuteur à créer des conditions optimales de formation.

✚ Pour participer à ces formations à **candidatures individuelles vous devez vous abonner** aux modules correspondants depuis **l'application SOFIA**. C'est à cette condition vous recevrez dans votre boîte mël académique **une notification** pour **vous préinscrire** plus près de la date de la formation et ainsi vous positionner.

✚ Consultez la vidéo tutoriel vous vous accompagnez dans cette démarche <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/ea/c/praf>

UN SOCLE COMMUN A CONSULTER AVANT LA RENTREE

Pour se préparer pour à faire face aux dilemmes de rentrée du tuteur, accueillir le stagiaire et établir une relation de confiance, quatre cas concrets éclairants correspondant à quatre dilemmes professionnels sont développés sur un parcours magistère accessible dès le mois de juillet. Pour chaque dilemme (aller voir ou me faire voir ? ; Partager mes ressources ? Nous deux et les autres ? Quelle proximité professionnelle installer ?) une vidéo de 3 minutes, une activité et une ressource pour approfondir.

- Pour accéder au parcours Magistère <https://magistere.education.fr/ac-toulouse/course/view.php?id=11220>

UNE FORMATION INITIALE

Tout au long de l'année : une offre de formation diversifiée dont l'objectif est d'aider le tuteur d'étudiant en SPA à créer des conditions optimales de formation.

TITRE : Tuteur d'étudiant SPA : formation initiale (module 81283)

Objectifs : Exercer la mission de tuteur en mobilisant des outils issus des théories de l'activité. Se doter de compétences et d'outils pour appréhender la notion de co-enseignement.

Contenus : Se saisir des principales problématiques portées par la situation de tutorat SPA : Former au métier à partir de ce que l'on fait soi-même du métier ; faire réfléchir sur le métier tout en formant au métier ; former au métier en créant de la continuité entre diverses situations de tutorat dans des situations de co-enseignement. Comprendre et utiliser des outils pour répondre à ces problématiques. Sur chacune des trois problématiques citées en amont, un apport théorique sera effectué, des outils seront partagés et des mises en situation d'exercice seront proposées à l'appui d'extraits vidéo de classe. Autres mots clés : co-teaching, alternance tuteur.

Modalités : Présentiel 12h à Toulouse. Groupe 1: 30 novembre et 01 décembre. Groupe 2 : 4 et 5 décembre. **Intervenant(e)s :** Jérôme Amathieu, Nicolas Recoules Hervé Tribet.

Titre : Tuteur de CPE SPA : formation initiale (module 81281)

Objectifs : Accompagner la professionnalisation des étudiants dans le cadre de l'alternance-identifier les problématiques liées à la formation en alternance.

Contenus : Missions, activités et posture du tuteur : faire apprendre à partir du travail, dans le cadre d'une alternance intégrative ; accompagner les étudiants dans une pratique accompagnée. La formation sera adossée à des contenus scientifiques relatifs au tutorat et aux apprentissages en situation de travail. Elle mobilisera la vidéo-formation, afin de travailler à partir des situations professionnelles concrètes. Des outils seront proposés aux stagiaires, pour faciliter l'exercice de la fonction de tuteur. Autres mots clés : Conseil, tutorat, apprentissage en situation de travail, alternance.

Modalités : Présentiel 6 heures le 09 novembre à Toulouse. **Intervenant(e)s :** Claude Javier et Jérôme Coutelier.

UNE FORMATION AU PLUS PRES DES BESOINS DANS L'ANNEE

TITRE : L'entretien de conseil (module 81550)

Objectifs et contenus : L'objectif de cette formation est d'accompagner le tuteur suite à ces usages des outils lui permettant de conseiller le stagiaire. Il sera question de la structure d'un entretien de conseil, de sa préparation, et de la co-construction de solutions.

Modalités : Distanciel classe virtuelle 2 heures le 1^{er} février. **Intervenant(e)s :** Jérôme Amathieu, Nicolas Recoules Hervé Tribet.

Titre : L'accompagnement en contexte réel (module 81551)

Objectifs et contenus : L'objectif de cette formation est d'accompagner le tuteur pour l'aider à transformer le stagiaire. Il sera question des aménagements en situation de travail, de l'articulation des différentes situations de tutorat (accueil dans sa classe, co-teaching...).

Modalités : Distanciel classe virtuelle 2 heures le 8^{er} février. **Intervenant(e)s :** Jérôme Amathieu, Nicolas Recoules Hervé Tribet.

Titre : L'observation du stagiaire (module 81549)

Objectifs et contenus : L'objectif de cette formation est d'accompagner le tuteur suite à ces usages des outils lui permettant d'observer le stagiaire. Il sera question des outils d'observation, de la délimitation d'un chantier professionnel, des règles de métier notamment.

Modalités : Distanciel classe virtuelle 2 heures le 25 janvier. **Intervenant(e)s :** Jérôme Amathieu, Nicolas Recoules Hervé Tribet.